

Charte des familles



La famille a changé. Elle revêt à présent des formes plus diverses et plus hétérogènes. Les constellations dans lesquelles vivent les familles, l'organisation de la vie de famille et son quotidien se sont diversifiés. La nature, le degré d'intensité, la durée et le lieu de la vie en commun se sont modifiés. C'est pourquoi il est nécessaire d'actualiser la Charte des familles¹.

La Charte des familles définit les droits et les devoirs des familles en Suisse et détermine les droits et les devoirs de la société vis-à-vis des familles. Elle se réfère au Préambule de la Constitution fédérale et s'inspirent de différents articles constitutionnels et des normes juridiques et conventions internationales².

La Charte des familles nous guide dans nos actions politiques et sociétales. Elle souligne l'importance de l'organisation faîtière dans la promotion d'une étroite collaboration avec les nombreux acteurs de la politique familiale, qu'ils soient membres ou non de l'association faîtière Pro Familia Suisse. La Charte des familles revêt un caractère obligatoire dès lors que son contenu est reconnu et approuvé par ses nombreux membres.

Notre conception de la famille

La famille est aujourd'hui définie comme une communauté de vie, fondée sur les relations entre parents et enfants. Elle est une communauté inter- intragénérationnelle durable, solidaire et interactive, dans laquelle les relations entre frères et sœurs et la parenté doivent également être reconnues par la société. (Charte 2004)

¹ Pro Familia Suisse a élaboré la première Charte des familles en 1992 qui a été remaniée en 2004 lors du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. PFS présente une version entièrement retravaillée à l'occasion du 75ème anniversaire de Pro Familia Suisse (avril 2017).

² Voir plus particulièrement les dispositions juridiques et conventions annexées.

1 Notre vision

Nous défendons :

- ✓ une politique qui renforce et protège les familles ;
- ✓ la liberté de choisir son mode de vie et la pluralité des formes de vies familiales ainsi que l'égalité des chances :
- ✓ la création de conditions-cadres adaptées aux familles et aux parents afin qu'ils puissent se consacrer à leurs tâches éducatives et de soins des membres de la famille, à différentes étapes de la vie, sans pour autant mettre en péril leur sécurité financière et professionnelle.

2 Nos valeurs

Toutes les familles indépendamment de leur composition, monoparentales ou composées de deux ou de plusieurs parents, apportent une contribution précieuse et indispensable à la société. Chaque famille doit avoir le droit d'organiser librement le partage des responsabilités intra- et extrafamiliales. Leur choix ne doit pas avoir de conséquences négatives et engendrer une discrimination par rapport à d'autres modes de vie.

Les familles transmettent des valeurs telles que la tolérance, le respect, les compétences linguistiques et interculturelles, le courage civique, autant de valeurs qui sont nécessaires au processus d'intégration des membres de chaque famille dans notre société. Les familles doivent pouvoir participer de manière équitable à la vie économique, culturelle et sociale.

Les familles, quel que soit leur milieu socio-économique, ont le droit à des mesures de soutien principalement dans le domaine de la formation, de la formation continue et de l'éducation parentale.

Les enfants, indépendamment de l'état civil et de la forme de vie des parents, ont le droit de vivre selon un standard de vie décent, qui leur assure la possibilité de participer à la vie sociale.

Les familles constituent la cellule de base et le fondement de notre société. Leur importance économique, culturelle et sociale doit être reconnue. Les familles apportent par ailleurs une contribution importante à la solidarité entre les générations. Un avenir avec des enfants, l'accompagnement des proches dépendants, seraient inconcevables sans la compassion, la compréhension et la participation des personnes qui n'ont pas de responsabilité vis-à-vis d'une autre génération que la leur. Elles savent à quel point la décision hautement personnelle d'avoir un enfant est importante pour la société et elles reconnaissent la signification des missions qui en découlent.

3 Nos objectifs

Investir dans l'avenir des familles

- ✓ Notre politique familiale renforce les familles et leur assure une intégration sociale et économique, sans discrimination.
- ✓ Notre politique familiale contribue à la suppression des stéréotypes concernant les rôles et la répartition du travail en fonction du sexe et à l'élaboration de conditions-cadre s'y réfèrent
- ✓ Notre politique familiale vient en aide aux familles à tous les stades de leur vie. Elle leur permet d'accomplir les nombreuses tâches qui leur incombent, en reconnaissant la juste valeur de leur travail.

- ✓ Notre politique familiale reconnaît la valeur des tâches qui sont accomplies au sein des familles dans notre société plurielle. Elle renforce la cohésion entre les personnes dont les parcours de vie peuvent être très différents, entre les adultes avec ou sans enfants et entre les générations.
- ✓ Notre politique familiale garantit aux enfants protection, soutien et participation. Le bien-être des enfants est une priorité.
- ✓ Notre politique familiale permet à tous les enfants de développer leurs capacités, quel que soit leur milieu socio-culturel.

Une contribution au renforcement du dialogue

Nous définissons les piliers d'une politique familiale durable à une échelle nationale, cantonale et communale et nous nous fixons des objectifs à moyen et long terme. Nous recherchons le dialogue avec les représentantes et représentants des autorités politiques, des associations et avec les partenaires sociaux. Pour y parvenir, nous voulons encourager les actions en faveur de la création de condition-cadres adéquates et orientées vers l'avenir qui garantissent à l'ensemble des familles vivant en Suisse une sécurité matérielle, physique et psychique. Nous rappelons systématiquement au monde économique, politique et social que les familles constituent une cellule primordiale de garantie du bien-être économique et de la croissance.

Une politique familiale durable et cohérente

Par des mesures ciblées nous voulons contribuer à :

- ✓ garantir un espace de vie et d'épanouissement et assurer la stabilité économique de la famille,
- ✓ promouvoir la liberté de choix dans la répartition des tâches et des responsabilités familiales et professionnelles rémunérées et non rémunérées,
- ✓ développer des modèles de société qui correspondent aux besoins et groupes d'âge des différentes phases de la vie,
- ✓ reconnaître le travail des proches-aidants,
- ✓ garantir un droit au temps familial pour les mères et les pères,
- ✓ garantir la possibilité de concilier vie de famille et vie professionnelle,
- ✓ promouvoir la participation de toutes les familles à la vie socioculturelle,
- ✓ encourager le développement et l'épanouissement des enfants et adolescents et éliminer la violence intra-familiale,
- ✓ garantir l'égalité des chances de départ dans l'éducation de tous les enfants,
- ✓ éradiquer la pauvreté dans les familles,
- ✓ aider et soutenir les familles défavorisées du point de vue culturel et économique,
- ✓ reconnaître les liens sociaux indépendamment de l'état civil et de la forme de vie des parents
- ✓ encourager la collaboration et le dialogue entre arrière grands-parents, grands-parents, parents et enfants.

Pro Familia Suisse
Berne, le 18 août 2016